



Rapport annuel en vertu du Projet de loi S-211 édictant la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes*

29 mai 2024

1. À PROPOS DE CE RAPPORT

Le présent document constitue un rapport conjointement établi par H₂O Innovation inc. et toutes ses filiales (voir le tableau ci-dessous) en vue de se conformer à la *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes* (la « **Loi** ») pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023. Traditionnellement, l'exercice financier d'H₂O Innovation s'étendait du 1^{er} juillet au 30 juin, mais en 2023, nous avons clôturé l'exercice financier le 31 décembre, à la suite de l'acquisition d'H₂O Innovation par Ember SPV I, LP. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'exercice financier d'H₂O Innovation débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Les politiques et les descriptions contenues dans le présent document s'appliquent à H₂O Innovation Inc. et à l'ensemble de ses filiales (ci-après « **H₂O Innovation** » ou la « **Société** »).

2. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Structure et activités

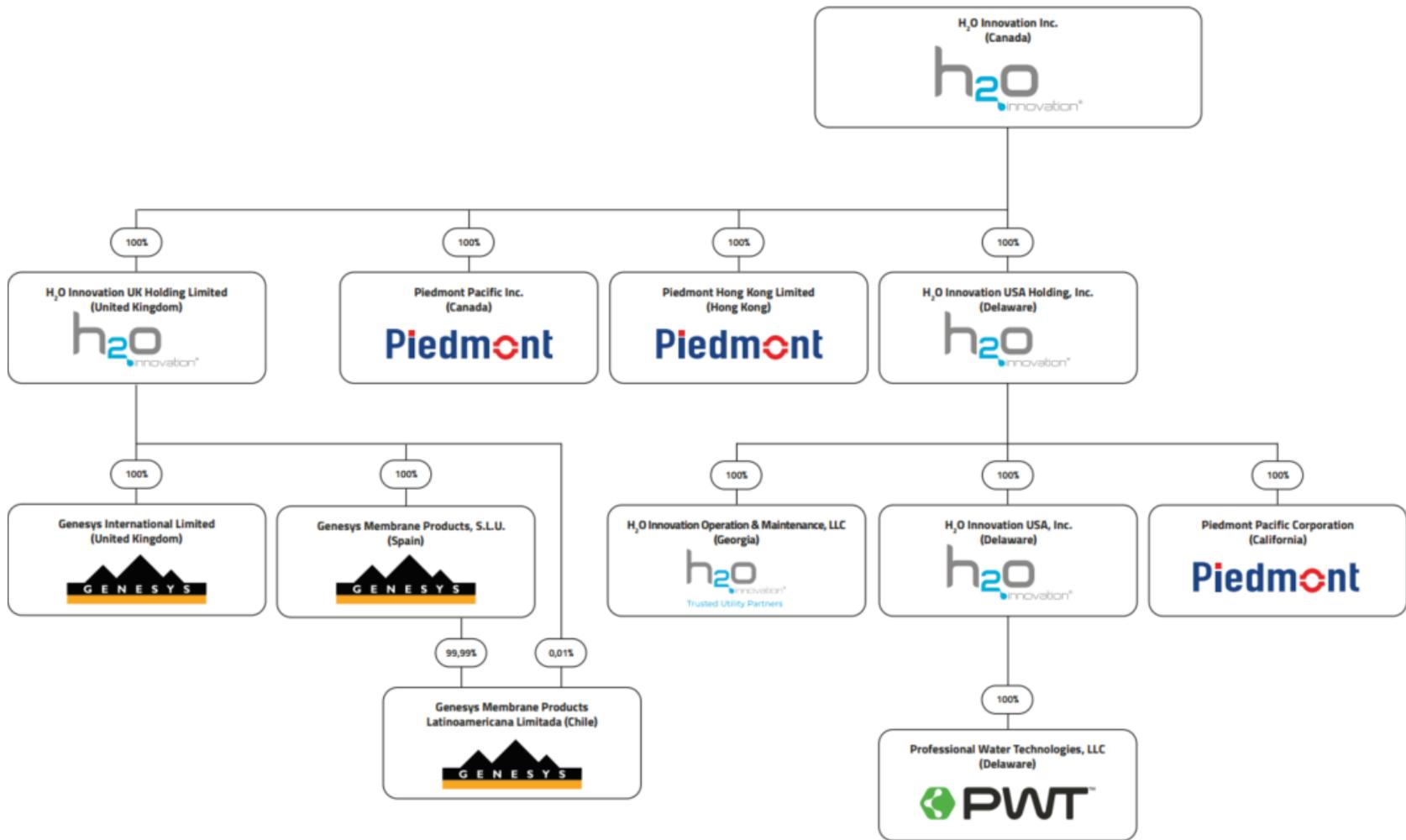
H₂O Innovation est une entreprise qui fournit des solutions pour le traitement de l'eau. Nos activités reposent sur trois piliers : i) les technologies de traitement d'eau et services (WTS) appliquent les technologies membranaires et une forte expertise en ingénierie pour fournir des équipements et des services de traitement d'eau, d'eaux usées et de réutilisation d'eau aux clients municipaux et industriels, ii) les produits de spécialité (SP) sont un ensemble d'entreprises qui fabriquent et fournissent une gamme complète de produits chimiques de spécialité, de consommables et de produits spécialisés pour l'industrie mondiale du traitement d'eau, et iii) l'opération et la maintenance (O&M) fournissent des opérations contractuelles et des services associés pour les systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées.

H₂O Innovation compte des bureaux, des opérations, des usines et/ou des installations de fabrication au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne et au Chili, ainsi qu'un agent légal enregistré à Hong Kong. H₂O Innovation vend des produits de spécialité dans de nombreux pays à travers le monde par l'intermédiaire de ses distributeurs.

H₂O at a Glance



Le schéma suivant présente la structure d'H₂O Innovation au 31 décembre 2023.



Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement joue un rôle important dans les activités d'H₂O Innovation. H₂O Innovation se procure des composantes pour les revendre à ses clients ou pour fabriquer des systèmes de traitement de l'eau, des équipements destinés à l'acériculture et au secteur agroalimentaire, ainsi que des produits chimiques et des composants pour le traitement de l'eau. Ces composantes sont également utilisées pour fournir des services d'opération et de maintenance pour les installations de traitement de l'eau.

En 2023, les composants tels que les membranes, les pompes, les vannes, les produits chimiques bruts, les instruments et l'électronique, l'acier et les plastiques provenaient principalement de ces pays ou régions : États-Unis, Canada, Chine, Tunisie, Pakistan, Royaume-Uni et Union européenne.

H₂O Innovation surveille les 80 % des dépenses directes les plus élevées des fournisseurs de niveau 1 (approvisionnement direct). Nous ne disposons pas actuellement des outils nécessaires pour identifier, évaluer, qualifier ou contrôler les fournisseurs de niveau 2 et 3. Toutefois, cette démarche fait partie de notre plan quinquennal. Nous communiquons continuellement avec nos fournisseurs, et tous nos bons de commande requièrent l'acceptation d'un code de conduite et d'éthique du fournisseur ([code du fournisseur](#)) qui interdit le travail des enfants, la corruption et l'esclavage moderne.

3. POLITIQUES ET PROCESSUS DE VÉRIFICATION DILIGENTE CONCERNANT LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les politiques et engagements d'H₂O Innovation portent spécifiquement sur les droits de la personne, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion, l'environnement et la corruption. Nous maintenons un processus de recrutement uniforme pour tous les employés, sans exception. Ce processus comprend la collecte et la vérification minutieuse des documents nécessaires pour garantir le respect des exigences légales concernant l'admissibilité à l'emploi. Nos politiques et pratiques respectent strictement les lois locales, nationales et internationales concernant le droit du travail, ce qui garantit que tous les employés sont traités avec dignité, respect et équité. Le respect des droits de la personne et le maintien d'un environnement de travail sécuritaire, inclusif et éthique sont au cœur de nos valeurs. H₂O Innovation a mis en place un processus de recrutement approfondi pour garantir le respect des principes ci-dessus. Aucun « enfant » tel que défini par la Loi n'est employé par H₂O Innovation d'une manière qui contredirait les dispositions de la Loi.

H₂O Innovation a mis en œuvre les politiques suivantes pour soutenir son engagement en faveur d'un approvisionnement responsable et remplir ses obligations en matière de droits de la personne :

- i. Le Code des fournisseurs, qui s'applique à tous les fournisseurs, les entrepreneurs, les prestataires de services, les consultants externes et les professionnels qui font affaire avec H₂O Innovation. En vertu de ce code, nos fournisseurs sont notamment tenus de respecter toutes les normes en matière de travail et de droits de la personne, telles qu'elles sont définies dans les lois et règlements en vigueur dans les pays où ils mènent leurs activités. Tout manquement à ces engagements doit être signalé à H₂O Innovation, et le fournisseur doit prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais.

- ii. Un Code de conduite professionnelle et d'éthique ([Code de conduite](#)), qui s'applique à tous les employés, consultants, gestionnaires ou administrateurs de la Société et les oblige à se conformer à toutes les lois et réglementations qui s'appliquent aux activités d'H₂O Innovation. Les conduites fautives peuvent être signalées dans le cadre de la politique de dénonciation de la Société.
- iii. Une politique de conduite en matière d'approvisionnement exigeant que tous les employés et représentants d'H₂O Innovation se conforment aux lois et réglementations applicables ainsi qu'au Code de conduite professionnelle et d'éthique lorsqu'ils mènent des activités d'approvisionnement pour et au nom d'H₂O Innovation.

4. LES SECTEURS DE L'ENTREPRISE PRÉSENTANT UN RISQUE DE TRAVAIL FORCÉ OU DE TRAVAIL DES ENFANTS ET LES MESURES PRISES POUR ATTÉNUER CE RISQUE

Plusieurs risques peuvent être identifiés :

- Risques liés à l'industrie
- Risques liés au produit
- Risques liés au pays
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement du fournisseur
- Cadre de gouvernance, politiques et contrôles du fournisseur

H₂O Innovation a mis en place des politiques et des procédures exigeant que ses fournisseurs se conforment aux lois et réglementations applicables concernant le travail forcé et le travail des enfants ainsi qu'aux normes internationales du travail. H₂O Innovation se réserve également le droit de demander des informations et des pièces justificatives démontrant que les vérifications requises sont effectuées régulièrement auprès de leurs sous-traitants. Cette exigence est incluse dans tous les accords signés avec les fournisseurs.

Au cours de la période couverte par ce rapport, H₂O Innovation n'a pas évalué la conformité de ses fournisseurs aux lois et réglementations applicables contre le travail des enfants et le travail forcé. Cependant, H₂O Innovation a récemment élaboré une déclaration de conformité des fournisseurs qui a été envoyée à ses principaux fournisseurs (qui représentent 80 % des dépenses directes pour les fournisseurs de niveau 1), afin de confirmer leur conformité avec le Code des fournisseurs. Cette conformité comprend le respect des lois applicables contre le travail des enfants et le travail forcé.

En date du présent rapport, 47 % de nos principaux fournisseurs ont confirmé par écrit leur conformité, et le contrôle se poursuivra tout au long de l'exercice financier en cours. Aucun cas de travail des enfants ou de travail forcé n'a été signalé à H₂O Innovation.

Bien qu'H₂O Innovation ne procède pas actuellement à une analyse précise des risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement, nous travaillons activement à la mise en place de processus solides pour traiter et atténuer ce risque de manière efficace dans le cadre de notre plan quinquennal. H₂O Innovation travaille également à la mise en œuvre d'une politique en matière des droits de la personne.

5. MESURES DE REMÉDIATION CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS ET COMPENSATION POUR LES PERTES DE REVENUS SUBIES PAR LES FAMILLES LES PLUS VULNÉRABLES EN RAISON DES MESURES PRISES POUR ÉLIMINER LE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

Sur la base de ses politiques et de ses processus de recrutement, aucun cas ou risque notable d'esclavage moderne ou de travail des enfants n'a été identifié au sein de la main-d'œuvre d'H₂O Innovation. H₂O Innovation n'a pas réalisé d'analyse précise des risques de travail forcé et de travail des enfants auprès de ses fournisseurs et au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été signalé à H₂O Innovation conformément aux exigences du Code des fournisseurs.

La question de la remédiation est donc considérée comme non applicable. Il n'y a eu aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

6. FORMATION OFFERTE AUX EMPLOYÉS D'H₂O INNOVATION

H₂O Innovation ne tolère pas l'esclavage, la traite des personnes, le travail forcé non déclaré ou involontaire et le travail des enfants. Cela fait partie de notre Code de conduite et de notre Code des fournisseurs, qui reflètent les valeurs d'H₂O Innovation et les comportements que nous attendons de nos employés, nos représentants et nos partenaires commerciaux en ce qui concerne les droits de la personne, et ce, dans toutes les activités qu'ils entreprennent pour remplir leurs fonctions.

De plus, nous révisons régulièrement nos politiques pour nous assurer qu'elles demeurent à jour, pertinentes et efficaces. Nos employés se voient régulièrement rappeler l'existence de nos politiques. Tous les nouveaux employés et les membres du conseil d'administration nouvellement nommés sont également tenus de lire et de comprendre les politiques d'H₂O Innovation dans le cadre de leur processus d'intégration.

H₂O Innovation n'offre actuellement pas de formation à ses employés en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants, mais prépare un plan de formation à ce sujet dans le cadre de son plan quinquennal. Après l'adoption de la Loi, H₂O Innovation a communiqué à l'échelle de l'entreprise sur les exigences de la Loi.

7. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES PRISES POUR GARANTIR QUE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS NE SONT PAS UTILISÉS AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET DES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT

H₂O Innovation se conforme aux lois et réglementations applicables en matière de travail forcé et de travail des enfants dans ses processus de recrutement. H₂O Innovation a mis en œuvre des politiques et des processus pour garantir qu'aucun travail forcé ou travail des enfants n'est utilisé au sein de sa main-d'œuvre. Nous maintenons un processus de recrutement uniforme pour tous les employés, sans exception. Ce processus comprend la collecte et la vérification minutieuse des documents nécessaires pour garantir le respect des exigences légales concernant l'éligibilité à l'emploi. Dans le cadre de nos procédures de recrutement, tous les candidats doivent fournir une pièce d'identité. Ce processus méticuleux garantit que nous respectons les lois et réglementations en vigueur contre le travail des enfants et le travail forcé.

Aucun enfant au sens de la Loi n'est employé par H₂O Innovation d'une manière qui contredirait les dispositions de la Loi. Nous veillons à ce que chaque employé exerce ses fonctions de plein gré et sans contrainte. Nos politiques, nos pratiques et notre culture sont fondées sur le respect, l'équité et le comportement éthique, ce qui nous protège contre toute forme d'exploitation ou de travail forcé. Nous mettons tout en œuvre pour offrir un environnement de travail qui valorise les droits de la personne, où tous les employés sont respectés et où ils peuvent travailler en toute liberté.

Aucune action n'a été entreprise pour évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants auprès des fournisseurs directs et indirects d'H₂O Innovation, hormis le certificat de conformité des fournisseurs récemment mis en place. Toutefois, une telle démarche fera partie du plan quinquennal d'H₂O Innovation.

8. APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'H₂O innovation le 23 mai 2024.

Conformément aux exigences de la Loi et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour la période de déclaration indiquée ci-dessus.



Frédéric Dugré
Président et chef de la direction

J'ai le pouvoir de lier H₂O Innovation Inc. et ses filiales